



SNEP Wallis-et-Futuna
BP 558 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Courriel à Wallis : <gaillard@mail.wf>
Courriel à Futuna : <dmcaddet@gmail.com>

SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Courriel : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <http://www.snes-fsu-wf.fr>

Compte-rendu du CTS du jeudi 15 novembre 2012

(Les remarques *a posteriori* sont entre crochets et signalées ainsi [R.>>>].)

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

Le vice-recteur, M. Bernard Zier

La secrétaire générale, M^{me} Aline Grenet

Assistés de

La chef des ressources humaines du vice-rectorat, M^{me} Laurence Lannaud

L'IEN de l'enseignement technique, M. Christian Mescam

Le directeur de l'enseignement secondaire, M. Jean-Pierre Nuzzo

Membres du CTS, représentants des personnels

M. Gérard Gaillard (FSU), suppléant

M. Jean-Pierre Policard (FSU), titulaire

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire

M. Pierre Boivin (Pluriel), suppléant

M. Serge Reynouard (Pluriel), titulaire

Experts désignés par l'administration

M. Serge Cipres, principal du collège de Lano

M^{me} Laurence Marais, médecin scolaire

M^{me} Sabine Liaunet, conseillère d'information et d'orientation

M^{me} Monique Ballarin, infirmière-conseil au vice-rectorat

Début de la réunion à 10h15.

En préambule, le vice-recteur rappelle que, depuis l'Antiquité, les relations maîtres-élèves sont au centre de l'acte pédagogique, même si, bien sûr, d'autres partenaires y sont associés (les représentants des parents ou les autorités locales avec les lois de décentralisation). Il est bon de rappeler cette évidence, qu'il a déjà eu l'occasion de redire récemment.

[R.>>> Au lycée, lors du conseil d'administration extraordinaire du mardi 13 novembre.]

1) COMPTE-RENDU DU CTS DU 7 AOÛT (durée : 20 minutes)

Le compte-rendu du deuxième CTS est approuvé à l'unanimité (7/7).

Les élus FSU demandent quelques précisions concernant des points alors abordés lors de ce deuxième CTS.

- *La trousse médicale des infirmeries scolaires (p. 2).*

Le vice-recteur répond que madame le médecin scolaire a chiffré le coût de chacune à 50 000 CFP. Mais il soulève, à cette occasion, un problème, confirmé par l'infirmière-conseil. Lorsqu'une infirmière scolaire soigne un élève pour une plaie ou un furoncle et qu'elle l'envoie à l'Agence de santé, le médecin effectue les soins mais sans faire d'ordonnance à l'élève, qui se voit renvoyé à l'infirmerie de son établissement pour assurer le suivi des soins. Mais les infirmeries scolaires n'ont pas du tout le budget pour assurer ce suivi. Il faudra améliorer la concertation entre les deux lieux de soins pour ne plus faire reposer sur l'infirmerie la fourniture des pansements ou médicaments.

Pluriel met fortement en doute cette version des faits et suppose plutôt que les médicaments sont bien prescrits mais qu'ils sont emportés par l'élève à son domicile au lieu d'être redonnés à l'infirmerie scolaire.

Sur un autre sujet, le vice-recteur rappelle que les chefs d'établissement doivent inciter les élèves à faire effectuer leur certificat médical pour l'UNSS pendant les grandes vacances afin d'éviter « le goulot d'étranglement » à la rentrée.

- *Manuels pour les quatrièmes tremplins devenues générales* (p. 2).

Le vice-recteur répond qu'il s'était engagé à ce que l'ensemble des élèves ait leurs manuels. Le principal de Lano, qui coordonne l'achat des manuels pour tous les collèges, assure que toutes les quatrièmes et troisièmes sont couvertes par les manuels, conformes aux nouveaux programmes, pour un montant de 50 000 €.

- *Première d'adaptation pour la IST2S* (p. 5).

Le vice-recteur répond que les moyens horaires sont là, c'est au chef d'établissement d'organiser au mieux la DHG. Il précise d'ailleurs qu'en dix-sept ans, il n'a jamais vu une DHG étudiée en CA quinze jours avant la fin de l'année scolaire (le 29 novembre). L'IEN de l'enseignement technique rappelle, en outre, la mise en place de l'AP (accompagnement personnalisé) à la prochaine rentrée pour les premières.

- *Cantine scolaire dans le secondaire* (p. 5).

Le vice-recteur répond que la cantine scolaire n'est souhaitée, dans le premier degré, ni par les élus ni par les parents car les enfants habitent près de leur école. Pour le second degré, la restauration scolaire n'est pas du ressort de l'Éducation nationale. Les élus sont partagés car la cantine devra être gratuite, pour des principes de cohésion sociale, mais il faudra trouver des solutions. La mutualisation avec l'Agence de santé, un moment évoquée, est « un rêve ».

2) PRÉSENTATION DU PROJET ÉDUCATIF 2013-2017 (durée : 20 minutes)

Le vice-recteur présente la plaquette récemment éditée [R.>>> consultable ici : <http://www.ac-wf.wf/Comite-de-suivi-du-projet-educatif.html>]. Il insiste sur la continuité des enseignements assurée par l'enseignement par compétence. Il faut inverser le ratio 60% des élèves en LP et 40% en LGT. D'une part, certaines filières professionnelles ou technologiques seront difficiles à maintenir. D'autre part, « le territoire n'a pas vocation à accueillir des contrats de toute éternité. » À compétences égales, il faut recruter localement par des concours. Pour cela, il faut des étudiants, qui ont suivi auparavant des voies générales au lycée.

Cette plaquette insiste par ailleurs sur la valorisation de la culture, du patrimoine et des langues régionales. Le gros chantier reste la scolarisation des élèves à besoins particuliers, que le vice-rectorat ne sait pas encore faire. Le vice-recteur poursuit en disant qu'il a fait le plus facile en intégrant les COP en collège.

Il termine en affirmant qu'il faut travailler en réseau et qu'on peut envisager une décharge des correspondants disciplinaires pour améliorer leur implication.

Les élus FSU demandent comment seront désignés les personnes qui siégeront au futur Conseil territorial de l'éducation. Le vice-recteur affirme que les représentants syndicaux siégeront et que chaque collège s'organisera pour désigner ses propres représentants.

3) PRÉSENTATION DU CAHIER DES CHARGES DU PLAN DE FORMATION (durée : 30 minutes)

Le vice-recteur présente le *Cahier des charges de la formation des personnels enseignants d'éducation et d'orientation 2013-2017* [R.>>> consultable ici : <http://www.ac-wf.wf/Le-cahier-des-charges-de-la.html>].

Les élus FSU demandent quelques précisions sur ce document.

Que signifie (p. 4) « le fait que d'autres emplois soient largement occupés par des personnels locaux peuvent altérer les représentations que les usagers ont des services publics et notamment celui de l'Éducation » ? Le vice-recteur insiste sur la dichotomie unique entre un enseignement primaire, privé, catholique, assuré par des enseignants locaux et intégré aux réalités locales et un secondaire public, laïc et assuré par des enseignants venus de l'extérieur, qui peut entraîner une défiance envers cet enseignement. Par ailleurs, certains peuvent considérer que les emplois peu qualifiés sont occupés par des salariés locaux alors que l'encadrement et les postes à responsabilités sont attribués aux *papalagis*. Pour cette raison, c'est une très bonne chose que les gestionnaires soient toutes recrutées localement et que, peu à peu, par concours internes principalement, des professeurs du secondaire originaires de Wallis ou Futuna enseignent dans les établissements du territoire.

Pluriel préconise de nommer quelques *papalagis* instituteurs pour favoriser les échanges. Le vice-recteur est défavorable à cette solution car le taux d'encadrement ne permet pas des recrutements supplémentaires et les habitants pourraient considérer qu'on les prive d'un emploi qui leur revient. Par contre, il envisage des échanges dans la formation disciplinaire ou interdisciplinaire entre le primaire et le secondaire.

Les élus FSU regrettent que dans l'objectif 3 (« Accompagner les personnels à s'adapter aux publics spécifiques », p. 6), ni la formation à l'orientation (pour les PP) ni la sensibilisation à la culture et langues régionales (pour les nouveaux arrivants) ne sont mentionnées.

Le vice-recteur répond qu'une formation de deux jours est prévue (les 6 et 7 mars 2013) : avec les institutionnels et la chefferie une journée, une deuxième séance portera plus particulièrement sur l'éducation.

Dernière question de détail (p. 6) : quelle est la signification de « mobilité apprenante » ? Le vice-recteur répond qu'il regrette avoir utilisé ce terme « emprunté au volapuk » de l'EPS. Il s'agit tout simplement d'élargir son horizon culturel grâce à Internet.

4) SERVICE DES ENSEIGNANTS PENDANT LA PÉRIODE DES EXAMENS (durée : 10 minutes)

Le vice-recteur demande que les remplaçants des personnes initialement nommées signent d'ores et déjà leur confirmation de remplacement. Le vice-recteur ajoute « qu'on ne peut pas faire du cousu main pour tout le monde ». Le directeur de l'enseignement secondaire ajoute que le calendrier des examens arrive fin juillet-début août de Nouméa, il est donc impossible de le connaître début janvier, comme le souhaitent les enseignants.

Les élus FSU demandent s'il n'est pas possible de prévoir au moins le nombre de surveillants par matière, qui ne doit guère varier d'une année sur l'autre, et désigner, en début d'année des surveillants et leur remplaçants. En chœur, le vice-rectorat répond que ce n'est pas possible, trop d'imprévus intervenant entre le début et la fin de l'année scolaire. Il suggère qu'il pourrait faire comme en Nouvelle-Calédonie, qui n'a pourtant pas les mêmes contraintes de transport aérien que nous, pour obliger tous les enseignants à rester sur le territoire une semaine après la fin de l'année. Le vice-recteur invite les représentants syndicaux à proposer des solutions pour l'année prochaine.

5) AVANCEMENT DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS (durée : 10 minutes)

Ce point à l'ordre du jour avait fait l'objet d'une réunion préparatoire avec un groupe de travail le 7 novembre. La promotion des contractuels n'avait pas été actualisée depuis 2009. Il était ressorti de cette réunion de promouvoir l'ensemble des onze contractuels « à l'ancienneté » devant la difficulté de trouver des critères objectifs et fiables. Le vice-recteur ajoute, en outre, que les promotions « au grand choix » et « au choix » installeraient des contractuels dans un « esprit de titulaires » et instaурeraient une injustice entre les disciplines en raison du faible nombre de personnes concernées. La seule promotion consiste, selon lui, pour les contractuels, à passer des concours. Pour cette année, on utilise « l'ancienneté » et le vice-recteur invite les représentants syndicaux à proposer des critères fiables pour l'année prochaine.

6) GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CALENDRIER SCOLAIRE 2014 – 2015 – 2016 (durée : 5 minutes)

Le vice-recteur rappelle que la révision du calendrier scolaire est une nécessité par la décision ministérielle de rallonger les vacances de mars d'une semaine (passant ainsi à 15 jours). Par ailleurs, en raison des sujets et calendriers des examens, qui sont ceux de NC, il est souhaitable que les calendriers scolaires des deux vice-rectorats coïncident. Par contre, en raison des Mini-jeux, le calendrier de 2013 ne sera pas modifié, mais un problème se posera pour la surveillance des examens et l'astreinte des personnels car notre année finit cinq jours plus tôt que celle de NC.

Le CTS donne donc son accord au vice-recteur pour qu'il négocie avec le vice-rectorat de NC et que notre calendrier soit calqué sur le leur. Dès 2014, nous abandonnerons donc la séquence 6-1-6-2 pour celle de 7-2.

7) FERMETURE DU VICE-RECTORAT PENDANT LES CONGÉS DE FIN D'ANNÉE 2012 (durée : 10 min.)

Le vice-recteur s'étonne que, contrairement aux autres terres cycloniques, il n'existe pas, à Wallis-et-Futuna, de permanence administrative en période de risque. Le vice-rectorat sera donc fermé 18 jours effectifs au total pendant les grandes vacances, les seules de l'année, mais avec une ouverture exceptionnelle pour permettre le versement des salaires de janvier. Le vice-rectorat rouvrira ses portes le 21 janvier.

8) POINT SUR LE MOUVEMENT D'AFFECTATION À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2013 (durée : 35 minutes)

Un tableau récapitulatif actualisé nous est remis par madame la chef des ressources humaines. Celui-ci indique qu'il reste encore à pourvoir 1 poste de PLP génie thermique (aucune candidature), 3 postes de documentalistes (5 candidatures : 2 documentalistes, un agent local, un certifié de technologie... et le conjoint d'une certifiée nommée pour la prochaine rentrée !), 2 postes en espagnol (une candidature sous réserve), 1 poste en éducation musicale (une candidature). Le vice-recteur, qui doit prochainement se rendre à Paris, verra s'il est possible de faire réparaître les postes à pourvoir au *BO*, comme les élus FSU l'avaient d'ailleurs proposé au premier CTS.

[R.>>> L'IEN de l'enseignement technique nous avait pourtant alors répondu que seuls les postes à profil paraissent au *BO*, pas ceux du mouvement général (LMGD).]

Les élus FSU constatent des ombres inquiétantes sur le mouvement 2013 pour au moins trois enseignants.

Dans un premier cas, le vice-recteur nous dit que l'enseignant s'est mis dans une situation impossible, ridiculise son attitude, le fait passer pour désinvolte et affirme qu'il n'a pas participé au mouvement. Toutes ces affirmations sont non seulement fausses mais opposées à la démarche du collègue.

[R.>>> D'ailleurs, à la sortie du CTS, les élus FSU ont échangé des courriels qui rétablissent la vérité avec le collègue et le vice-recteur, et celui-ci a annoncé que le rectorat d'origine autorise l'enseignant à se mettre à la disposition du vice-rectorat en attendant le mouvement 2014 (pas de poste dans la matière pour 2013).]

Le deuxième cas repose aussi sur des affirmations erronées. Le vice-recteur nous dit qu'il intervient pour le choix de ses collaborateurs mais refuse d'intervenir pour l'affectation des enseignants : « Je fais confiance à la commission, sinon, autant faire la commission ici, à Wallis. » D'ailleurs, il affirme n'avoir reçu aucune demande du MÈN pour cet enseignant, qui n'a d'ailleurs jamais été affecté à Wallis-et-Futuna. [R.>>> Les élus FSU ont rétabli la vérité de l'affectation du collègue à l'issue du CTS en envoyant le document ministériel aux services du vice-rectorat et demandant au vice-recteur de faire le nécessaire pour que le collègue retrouve le poste auquel il avait été affecté.]

Dans le troisième cas, le vice-recteur commence encore par ridiculiser les enseignants et les accuser de « trainer les pieds », « de plonger la tête dans le sable », et finalement de se mettre eux-mêmes dans une situation difficile. Il a encore fallu que les élus FSU rétablissent la vérité des faits et des responsabilités.

À cette occasion, le vice-recteur nous apprend que le vice-rectorat prend en charge le trimestre zéro (l'APES) qui était jusqu'alors assuré par l'antenne wallisienne de l'IUFM de NC.

9) ORIENTATION (durée : 15 minutes)

La conseillère d'information et d'orientation distribue les statistiques du deuxième trimestre. Le vice-recteur s'étonne de ne pas disposer de celles du troisième trimestre pour les 4 secondes générales du territoire alors que les conseils de classe ont eu lieu avant les vacances de novembre.

La conseillère d'information et d'orientation constate très peu de demandes en CAP et encore moins en 1ST2S (1 seule !). Le vice-recteur répète qu'il faut favoriser la voie générale.

10-A) QUESTIONS DIVERSES DE LA FSU (durée : 40 minutes)

1) Circulaire ministérielle du mouvement 2014

A) Classement des demandes

La circulaire précise : « Les demandes sont classées en fonction d'un nombre de points. Ce classement est indicatif, les affectations pouvant être prononcées en dehors de son application et satisfaites sous réserve de l'intérêt du service. »

Peut-on supprimer la deuxième phrase soulignée qui peut laisser craindre et autorise des passe-droits pour ne garder que : « Les demandes sont classées en fonction d'un nombre de points. » ?

Réponse du VR et de l'IET. Le vice-recteur n'intervient pas dans le classement des dossiers. Cette phrase permet de la souplesse au dispositif d'affectation et avait été ajoutée pour les postes à profil. Le vice-recteur ajoute qu'il ne souhaite pas la pérennité de ces derniers postes et accepte finalement la suppression de cette phrase.

B) Classement des demandes (critères et points)

Dans le barème, pour éviter les abus, peut-on remplacer « Rapprochement de conjoints : 500 points » par :

- 1^{er} rapprochement de conjoints : 500 points

- 2^e rapprochement de conjoints et au-delà : 00 point

Réponse de la SG et de l'IET. Le barème est défini par le ministère et non pas par le vice-rectorat. Le vice-recteur s'étonne que les services du vice-rectorat rédigent une partie de la circulaire (le texte) mais n'interviennent pas dans une autre (le barème).

2) Postes non pourvus

Quelles démarches le vice-rectorat a-t-il entreprises afin que les postes non pourvus lors de la FPMN du 27 septembre trouvent leur titulaire pour la rentrée de février 2013 ?

Réponse du VR au cours de l'ordre du jour. Le vice-recteur, qui doit prochainement se rendre à Paris, verra s'il est possible de faire réparaître les postes à pourvoir au *BO*, comme les élus FSU l'avaient d'ailleurs proposé au premier CTS.

3) Enseignantes de l'antenne de l'IUFM

Les enseignantes de l'antenne de l'IUFM, nommées par la FPMN du 27 septembre à Wallis, n'ont toujours reçu aucun avis officiel du ministère concernant leur affectation. L'une a pourtant été nommée sur un poste d'anglais au collège de Vaimoana, mais l'autre a été affectée en surnombre à Wallis. Courant octobre, le vice-rectorat était en pourparler avec le ministère concernant les modalités de l'affectation de cette deuxième enseignante. À un mois de la fin de l'année scolaire, il n'est pas acceptable que cette enseignante ne sache toujours pas avec certitude où elle sera affectée l'année prochaine. Pouvez-vous donc confirmer cette dernière affectation et préciser quel sera son poste exact ?

Réponse de l'IET au cours de l'ordre du jour. L'IET nous dit qu'il a envoyé sa lettre d'acceptation du poste de documentaliste au collège de Lano au ministère la veille au soir (mercredi 14, à 23h00) pour savoir si le MÉN acceptait et attend désormais sa réponse.

4) La notation administrative

A) Circulaire vice-rectorale concernant la notation administrative

« Pour les enseignants ayant rejoint leurs postes à la rentrée scolaire de février 2012, vous aurez à exprimer un avis sur la façon de servir au mois de septembre 2012 après six mois ½ d'activité. Cet avis anticipera sur la notation qui suivra avec une nécessaire cohérence. » Quelle est la signification de ce paragraphe ? Dans quel cadre réglementaire cette demande s'applique-t-elle puisqu'elle ne correspond pas aux décrets mentionnés en tête de la circulaire ? Ce paragraphe ne doit-il pas être supprimé de la circulaire ?

Il a fallu que les élus FSU argumentent ferme pour faire comprendre à l'administration que ce paragraphe n'avait pas sa place dans la circulaire du vice-rectorat concernant la notation administrative. Ce paragraphe ne concerne en effet que les nouveaux arrivants (donc pas concernés par la notation administrative à W&F), semble être une préfiguration de l'avis de renouvellement (qui n'est pas l'objet de cette circulaire) et ne rentre nullement dans le cadre légal cité en tête de la circulaire. Le vice-recteur finit par se ranger à nos arguments et accepte la suppression de ce paragraphe abscons.

B) Baisse de la notation administrative

Est-il possible de préciser dans la circulaire vice-rectorale qu'un chef d'établissement ne peut baisser, sans avis circonstancié, une note arrêtée l'année précédente par le recteur d'une autre académie, même si cette note, qui respecte la grille académique d'origine, est en dehors de la grille nationale utilisée pour la 29^e base ?

Réponse du VR. « Ça tombe sous le sens ! » Il ne souhaite pas expliciter ce point pour le cas particulier d'un chef d'établissement qui s'est présenté cette année (soit 8 requêtes sur 12). Selon le vice-recteur, quatre garde-fous existent déjà: 1) le coup de téléphone du chef d'établissement au vice-recteur pour demander conseil ; 2) la discussion contradictoire avec le collègue ; 3) le groupe de travail du CTS ; 4) la CAPN.

C) Recours de la proposition de notation administrative

La feuille de proposition de notation administrative ne présente pas, contrairement à ce qu'impose la réglementation, les recours possibles. Cette lacune sera-t-elle réparée pour la campagne de notation de 2013 ?

Réponse de la DRH. « On regardera ça. » Le vice-recteur s'étonne aussi de l'absence de la mention de ces recours.

5) Évasan des personnels de l'Éducation nationale

Des collègues évasanés ont eu des réponses contradictoires lors de leurs différentes évacuations sanitaires. Une même personne s'est ainsi vu renvoyée, une année, à la MGEN, une autre fois son billet a été pris en charge par le vice-rectorat ou l'Agence de santé. Qui prend en charge les frais de transport et d'hospitalisation ? Les frais sont-ils avancés par le malade et remboursés ? Par qui, alors ? Quels textes régissent ces évasans à Wallis-et-Futuna ?

Réponse de la SG. « On publiera une note précise dès que nous aurons toutes les informations. Il manque encore des informations concernant la MGEN à trouver. »

10-B) QUESTIONS DIVERSES DE PLURIEL (durée : 40 minutes)

Pluriel soulève le problème du deuxième versement de la prime d'éloignement qui doit se faire à la fin du séjour. Il poursuit en posant la question des dates de départ imposées (19 et 22 décembre) aux partants définitifs en demandant quel texte permet d'imposer des dates de départ. Il soulève aussi le problème des dérogations accordées à certains professeurs qui ont reçu l'autorisation de partir dès le 15 décembre.

La secrétaire générale répond que ces dates imposées résultent de l'appel d'offres auquel doit se soumettre le vice-rectorat et indique que les dérogations sont accordées suite à des dossiers médicaux. Un élu FSU, partant définitif, rappelle qu'il s'était rendu au vice-rectorat pour obtenir l'autorisation de partir le 15 décembre pour accélérer ses soins dentaires en métropole, on lui avait répondu oralement que les dates étaient fixes et qu'il n'y aurait pas de dérogation. La secrétaire générale indique qu'il aurait dû faire une demande écrite argumentée et met fin au débat.

Pluriel soulève aussi le problème des congés administratifs et affirme que les textes disent que la fin de l'année scolaire « ouvre le droit au congé administratif » mais il s'agit d'une ouverture et non d'une obligation. L'enseignant peut donc rester sur le territoire de Wallis-et-Futuna jusqu'à la prochaine rentrée et c'est le départ du territoire qui marquera le début de son congé administratif. Le vice-recteur demande à la secrétaire générale d'effectuer une étude précise des textes pour répondre de façon précise à ce questionnement.

Lever de la séance à 13h50.



SNEP Wallis-et-Futuna
BP 558 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Courriel à Wallis : <gaillard@mail.wf>
Courriel à Futuna : <dmcaddet@gmail.com>



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Courriel : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <http://www.snes-fsu-wf.fr>